

tiné à régler la production d'œufs en fonction des besoins du marché a été élaboré.

Or, monsieur l'Orateur, j'imagine que la subvention dont a parlé l'honorable ministre s'ajoutera au prix reçu au moment de l'abattage. Je crains donc que ce soit un couteau à deux tranchants, étant donné le cours laps de temps déterminé. Au fait, si l'objectif est atteint en moins de six semaines, j'y vois un danger d'encombrement du marché de la viande de volaille et, partant, une dégringolade des prix, qui sont déjà très bas.

Nous avons lu récemment dans un hebdomadaire agricole que durant la semaine du 31 mai, les producteurs ont reçu 12c. la livre pour les poules de 7 livres ou plus, 10c. pour les poules de 6 livres, 7c. pour les poules de 5 livres, et 6c. pour les poules de moins de 5 livres. Il s'agit donc de prix très bas. Alors, s'il se produit un encombrement subit du marché, je crains bien qu'il ne s'ensuive une diminution des prix et que la subvention versée par le ministère de l'Agriculture ne perde proportionnellement de sa valeur.

Les producteurs d'œufs éprouvent, et ce depuis très longtemps, de grandes difficultés, et il serait bon de porter à l'attention de la Chambre que même au cours du mois de janvier 1972, la moyenne reçue par les producteurs d'œufs était de 15c. la douzaine, alors que le coût de production variait entre 30c. et 32c. Voilà un problème intéressant à constater et sur lequel on devrait s'arrêter.

Si, selon l'annonce du ministre de l'Agriculture (M. Olson), les moyens préconisés sont de nature à atteindre l'objectif visé, c'est-à-dire l'établissement d'une politique à long terme, afin de stabiliser la situation et d'accorder une certaine satisfaction à ceux qui s'adonnent à la production des œufs, tant mieux! Mais actuellement, c'est désolant.

Monsieur l'Orateur, d'après la liste des prix qui nous sont communiqués, au cours de la semaine du 24 mai, les producteurs recevaient 26c. pour leurs œufs de catégorie «A-Gros», et 20c. durant la semaine du 31 mai. Il s'agit de pertes excessivement considérables, et il y a danger que de nombreux producteurs s'acheminent très rapidement vers la faillite.

Si l'on a réellement des surplus au Canada,—je ne sais si c'est exact, mais quelqu'un doit le savoir—cela veut dire qu'on a une grande capacité de production. Si, ailleurs, des gens n'ont pas de surplus, sont affamés, on devrait leur envoyer nos surplus, ce qui permettrait à des personnes humaines de les consommer et de satisfaire à un besoin bien essentiel.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que j'ai été intéressé, à un certain moment, au comité de l'agriculture, par une remarque d'un bon député libéral sur la planification, sur l'orientation donnée à l'agriculture par certains économistes qui, après 10 ans d'essai, reconnaissent que leurs recommandations et leur planification ont été un échec. Ceux-ci ne nous donnent pas de solutions de rechange.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Les grandes entreprises que nous avons visitées, au pays, en ce qui a trait à la production d'œufs, devaient prospérer. Or, on a la preuve que même des grandes entreprises vivent des moments très difficiles et ne réussissent pas à produire avec assez d'efficacité pour faire des profits lorsque le coût de production dépasse le prix reçu à l'occasion de la vente. Il faudrait un miracle pour réussir un tel exploit, et je ne pense pas que cela puisse arriver de nos jours.

\* \* \*

## LA POLLUTION

### LA FUITE DE PÉTROLE À CHERRY POINT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer la motion suivante:

Que, en raison des dégâts subis au Canada et aux États-Unis par suite de la récente fuite de pétrole à la raffinerie de Cherry Point, la Chambre exprime l'avis qu'il est urgent de saisir la Commission mixte internationale des répercussions actuelles et futures sur l'environnement du transport de pétrole dans les étranglements du détroit Juan de Fuca, du détroit de Géorgie et de la baie Puget, et des mesures à prendre pour réduire les risques, et demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de transmettre immédiatement le texte de cette motion au gouvernement des États-Unis.

**M. l'Orateur:** Cette motion, proposée aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque c'est le député d'Egmont qui le premier a proposé une motion sur ce sujet, il y a trois jours, nous l'appuierons naturellement sans réserve.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette motion du député de Fraser Valley-Est prouve qu'au moins un libéral sait qu'il faut faire quelque chose.

**M. l'Orateur:** Le député voudrait-il m'indiquer qui appuie la motion?

**M. Pringle:** C'est le député de Toronto-Lakeshore (M. Robinson), monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** S'il y a unanimité, la motion sera mise en délibération. Il semble y avoir unanimité.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Le député invoque-t-il le Règlement?

**M. Lewis:** Oui, monsieur l'Orateur, sur le même point que le député qui m'a précédé. Non seulement le député d'Egmont...

**Des voix:** Oh, oh!